

COMMUNE DU NOYER EN OUCHE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 8

Votants : 9

Date de convocation : 19 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Noyer en Ouche, sous la présidence de Madame Josette MUSSET, Maire du Noyer-en-Ouche.

Étaient présents : Lydie FAURE, Olivier POULAIN, Françoise MAIRESSE, Catherine FAUCHE, Patrick POTTIER, Eric DEJEAN-SERVIERES, Corinne GUILLON

Étaient absents : Paul DOITEAU-LEVEE (pouvoir à Lydie FAURE)

Secrétaire de séance : Eric DEJEAN-SERVIERES

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 27 juin et 30 juillet 2025
- Point urbanisme
- Délibération dégrèvement jeunes agriculteurs
- Délibération approbation du rapport CLECT du 2 juillet 2025
- Compte rendu réunion d'informations sur les frelons asiatiques
- Questions diverses et informations

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 27 JUIN ET 30 JUILLET 2025 :

Les procès-verbaux des conseils municipaux des 27 juin et 30 juillet 2025 sont soumis à l'approbation du conseil.

Lydie FAURE dit ne pas pouvoir valider le procès-verbal du 30 juillet car elle n'était pas présente à la réunion.

Françoise MAIRESSE indique qu'elle ne valide pas le procès-verbal du 30 juillet 2025.

Madame Le Maire lui demande les raisons de ce refus. Elle répond que ce procès-verbal la concerne, et qu'elle n'est pas d'accord avec les décisions prises à son encontre lors de cette séance du 30 juillet. Elle estime avoir le droit de refuser de valider un procès-verbal. Elle conteste le fond mais pas la forme. Or c'est la forme qui est approuvée et non le fond qui a été acté par un vote et une délibération. Son refus de validation n'est donc pas valable.

Le procès-verbal du 27 juin 2025 est adopté par tous les membres présents du conseil municipal.

Le procès-verbal du 30 juillet 2025 est adopté par 8 conseillers sur 9.

POINT URBANISME :

- Déclaration préalable de Mr et Mme DE CLERCQ au 16 rue du Bois Fleuret – pour un garage de 19,2m2. Dossier accepté par la DDTM.
- Demande de CU sur parcelle D180 de 11484 m2 au Fouesnard – vente QUEREY/GOHIER
- Demande de CU sur parcelle B396 de 1015 m2 au 5 route du Hamel – vente POULAIN/FOUCHET

DELIBERATION DEGREVEMENT JEUNES AGRICULTEURS :

Les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dotés d'une fiscalité propre peuvent décider d'accorder un dégrèvement dont sont susceptibles de bénéficier les jeunes agriculteurs.

Ce dégrèvement facultatif égal à 50% est accordé sur délibération, pour une durée qui ne peut pas excéder 5 ans. Il est à la charge des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre.

La délibération doit être prise dans les conditions prévues par le code général des impôts, c'est-à-dire avant le 1^{er} octobre d'une année pour être applicable à compter de l'année suivante.

Elle demeure valable tant qu'elle n'a pas été modifiée ou rapportée.

Patrick POTTIER explique que c'est nouveau sur le Noyer en Ouche, car, depuis très longtemps il n'y a pas eu de jeune agriculteur.

Après délibération le conseil accepte à l'unanimité d'appliquer un dégrèvement de 50% à tous les jeunes agriculteurs pour une durée de 5 ans.

DELIBERATION APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 2 JUILLET 2025 :

Le rapport porte sur la fixation des charges transférées pour les attributions de compensation concernant le point justice de la ville de Bernay et sur la fixation des charges transférées pour les attributions de compensation concernant le Relais Petite Enfance de la Ville de Bernay.

Madame Le Maire lit le rapport de la CLECT.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT du 2 juillet 2025.

COMPTE RENDU REUNION D'INFORMATION SUR LES FRELONS ASIATIQUES :

Samedi 13 septembre 2025 il y avait une réunion d'informations sur les frelons asiatiques.

Laetitia HERMIER, très concernée par ce sujet s'est proposé d'y assister, et de ce fait nous fait un compte-rendu de la réunion.

Elle explique la différence entre le frelon européen et le frelon asiatique, précise que la France est le pays européen le plus touché à cause d'un manque de réactivité. Elle détaille le mode de fonctionnement des frelons asiatiques (nids primaires et nids secondaires), en précisant que pour éviter d'être ennuyés courant l'été, nous devons nous attaquer aux nids primaires qui se forment entre le 15 mars et le 15 avril. Il existe des pièges sélectifs que Laetitia HERMIER conseille d'installer début mars. (Tous les détails sont en mairie).

La mairie pourrait acheter quelques pièges qui seraient installés chez des habitants volontaires puis récupérés en fin de saison.

Les appâts seraient également fournis par la mairie. Ceci représenterait un investissement d'environ 20€ par piège la 1^{ère} année et seulement 2 ou 3€ par piège les années suivantes.

Un nouveau frelon dit « frelon oriental » a été repéré à Marseille. Celui-ci est plus gros que le frelon européen et serait plus dangereux.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

1. En février nous avons décidé de nous abonner à EURE NORMANDIE NUMERIQUE dans l'espoir de récupérer un peu plus de redevance occupation des sols. (RODP)
Pour rappel l'abonnement annuel est de 22€.
Nous avons touché 620,34€ qui est une régularisation depuis 2022 :
2022 : 141,82€
2023 : 156,16€
2024 : 160,55€
2025 : 161,81€
C'était donc une bonne opération.
2. Les travaux intérieurs du préau réalisés en février ont déclenché un sinistre.
Depuis Madame Le Maire a bloqué le règlement de la facture en attendant le dénouement des compagnies d'assurances.
A ce jour, et malgré une relance mensuelle de la part de notre assureur, l'assurance adverse n'a toujours pas répondu.
Lundi 15 septembre, l'entreprise nous a adressé un courrier recommandé nous réclamant le paiement de sa facture. Ils ont tenté de dissocier les travaux et le sinistre, et, disent qu'il n'y a pas eu de réserves puisque la salle des fêtes a été louée depuis.
Après conseils pris auprès de notre service juridique chez GROUPAMA, et de Monsieur Didier MATHIEU trésorier principal de Bernay, Madame Le Maire a répondu à l'entreprise que les travaux et le sinistre sont un seul et même dossier, et qu'il y a bien eu des réserves puisqu'un sinistre a été déclenché. Madame Le Maire leur a conseillé de se rapprocher de leur compagnie d'assurances pour faire activiter la résolution du problème et qu'en attendant le règlement restera bloqué.
GROUPAMA a bien confirmé avoir demandé un remboursement de 24.000€ qui est le coût total de remplacement du matériel neuf, et qu'en aucun cas nous devrions supporter une vétusté.
3. Les hirondelles sont reparties ! il faudra envisager de décrocher et nettoyer les planches protectrices.
4. Pour la cérémonie du 11 novembre 2025, nous aurons l'honneur d'accueillir notre sénateur, Mr Hervé MAUREY.
Madame Le Maire présente le carton d'invitation.
5. Madame Le Maire fait un point sur la fête des voisins de juin 2025
 - Apéritif (petits fours et crémant d'alsace) : 270€
 - Musicien : 750€

SOIT UN COUT TOTAL DE 1020€

Lydie FAURE qui, pour une fois, a assisté à l'évènement, dit qu'à son avis l'apéritif est trop copieux. Qu'on pourrait se contenter de chips et cacahuètes ... Et qu'on pourrait aussi se passer de musicien car c'est gênant pour se parler.

Madame Le Maire fait remarquer que cette année, exceptionnellement, il n'y avait qu'une quarantaine de participants contre 70 / 80 les autres années (dû en particulier à un match de football coupe d'Europe, et d'un grand week-end) et qu'après l'évènement elle avait noté que pour le futur il faudrait revoir la formule :

- Changer la période (plutôt entre mars et avril)

- Changer le nom de l'évènement (par exemple fête du printemps)
- Et éviter d'organiser deux évènements dans la même journée.

TOUR DE TABLE :

Patrick POTTIER

- Rappelle le fil électrique distendu sur la route de la Jouanière. Madame Le Maire s'engage à relancer ENEDIS pour la ixième fois.
- Signale le bois de Monsieur LAMBERT qui a besoin d'être élagué en bordure de la route de la Jouanière.

Lydie FAURE :

- Donne l'idée de créer un registre pour répertorier les personnes vulnérables, ce qui nous permettra d'intervenir en cas de canicule ou d'intempéries. Ce registre restera confidentiel. Idée approuvée par Madame Le Maire.
- Demande qui a nettoyé l'accès à la rivière ? Personne ne sait.
- Constate qu'un drapeau normand a été hissé au-dessus de l'entrée de la mairie à côté du drapeau français. Madame Le Maire répond que c'est une habitante qui a émit cette idée. Lydie FAURE ajoute qu'on pourrait aussi mettre le drapeau européen.
- Demande ce qu'il en est du dossier « écoles ». Madame Le Maire répond qu'elle n'a pas de nouvelles et qu'elle ne manquera d'informer le conseil dès qu'elle en recevra.
- Demande si c'est normal qu'Éric DEJEAN-SERVIERES, 2^{ème} adjoint, passe 1^{er} adjoint suite au retrait de fonction de Françoise MAIRESSE. Madame Le Maire répond qu'en effet c'est la loi.
- Signale que les ouvriers d'INTERCOM ont détruit la haie en face de chez elle lors du fauchage.
- Demande où on en est avec le dossier de Mr HART. Madame Le Maire répond, qu'elle s'est rendue chez lui accompagnée d'Eric DEJEAN-SERVIERES et de deux gendarmes pour leur rappeler qu'il devait évacuer la parcelle non constructible, et qu'il devait arrêter de faire du bruit le dimanche ce sur quoi il s'est engagé.

Catherine FAUCHE :

- Nous signale, photo à l'appui, que la trappe d'un regard a été décalé sûrement lors du fauchage rue de la Poterie, et que cela s'avère dangereux. Patrick POTTIER s'engage à le remettre en place.
- Constate que beaucoup de haies sont à tailler et tient à rappeler qu'à présent il n'y a plus de risque pour la nidification.

Françoise MAIRESSE :

- Annonce qu'elle a entendu dire que la secrétaire allait partir. Madame Le Maire répond qu'il n'en est pas question.
- Demande si nous allons reprendre les réunions de conseil le 1^{er} vendredi de chaque mois. Madame Le Maire répond que oui s'il y a des dossiers à traiter.

Séance levée à 20H35

Josette MUSSET
Le Maire,